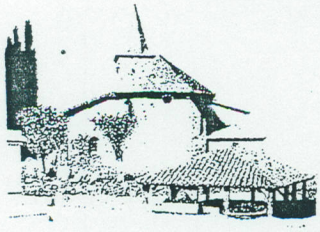

La Lettre d'INFORMATION de la MAIRIE de MALVEZIE

1ER MAI 2015- N°3

UN BILAN DE L'ANNEE 2014

Au terme d'une année d'exercice, il est temps pour nous de présenter un premier bilan de l'action municipale à la population.

Cette première année a été d'abord, croyez-le, une année d'intense travail et d'études pour la nouvelle équipe. Concrètement, beaucoup d'entre nous ont consacré sur leur temps libre des centaines d'heures à la réalisation de plusieurs chantiers municipaux: nettoyage et entretien du village (pendant les 3 premiers mois de mandat en l'absence d'employé municipal), réouverture et entretien de plusieurs chemins sur la commune, reprise du cimetière, travaux sur la salle des fêtes, travaux sur la mairie, etc... Le travail n'a hélas pas manqué et le bénévolat de quelques uns a permis à la collectivité d'économiser ainsi plusieurs milliers d'euros. Que tous ceux, conseillers ou pas, qui ont participé à ces efforts soient ici remerciés.

2014 a été aussi une année riche en réflexion car les projets ne manquaient pas... Le contexte économique étant ce qu'il est, les perspectives de financement s'annonçant difficiles, nous avons ouvert simultanément de nombreux dossiers plus ou moins ardus. Certains sont déjà traités, quelques-uns sont en cours d'étude, d'autres encore en attente. Mais au prix de dizaines d'heures de réunion, de rendez-vous, de communications diverses, aucun n'a été éludé.

Conformément aux réflexions entamées avant les Municipales, la nouvelle équipe souhaitait réexaminer l'ensemble des dossiers de notre commune et s'y est attelée dès les premiers jours.

Mais hélas, à l'impératif budgétaire, que tout le monde peut comprendre, s'est rajoutée très vite une nouvelle contrainte : le TEMPS.

En effet, vous le savez, notre pays est confronté à une profonde crise économique. Afin de tenter de freiner les déficits de notre pays, le pouvoir politique après avoir grandement sollicité les contribuables, a décidé de demander aux collectivités territoriales (régions, départements, communautés urbaines, communautés de communes, communes) une participation à cet effort national de rigueur.

Pour cela il a opté pour deux priorités : une baisse drastique des participations et dotations de l'Etat auprès des collectivités territoriales, la poursuite d'une vaste restructuration territoriale de la France, gisement d'hypothétiques économies.

A l'échelle de notre commune, les baisses de dotations programmées jusqu'en 2017 vont à terme amputer notre budget de fonctionnement de plus de 10 000 € et ainsi diminuer d'autant notre capacité d'épargne et donc d'investissement.

Face à la chute des recettes qui met sévèrement en danger les capacités de manœuvre des collectivités, trois solutions s'offriront alors à elles :

- la baisse des dépenses de fonctionnement, toujours complexe à mener alors que l'Etat continue à transférer aux territoires nombre de ses charges,

- la baisse des investissements publics dont on entrevoit déjà les conséquences dramatiques pour notre activité économique,
- la hausse des impôts locaux délicate en temps de crise.

Notre commune peu endettée, jouit pour le moment, d'un excédent financier important, témoin certes d'une bonne gestion financière mais aussi du report des investissements.

A cette baisse directe des dotations de l'Etat, va s'ajouter maintenant la chute des taux de subvention dont bénéficiaient nos communes auprès par exemple du Conseil Départemental, ex Conseil Général. Avec moins d'aides, investir va donc devenir plus compliqué et retarder encore les projets ne va qu'alourdir notre part à financer.

Pour notre Communauté de Communes, par exemple, ce seront plus de 350 000 € que L'Etat ne versera plus en 2017 par rapport à 2014. Face à cette impasse budgétaire, après de vifs débats, le Conseil Communautaire, comme la plupart des collectivités , vient de se résoudre à augmenter les impôts afin de compenser le désengagement de l'Etat.

A ce contexte de rigueur, ne manquaient plus que les doutes et incertitudes liés à la réforme territoriale en marche. Ainsi nous allons nous retrouver dans de nouveaux cantons plus grands, de nouvelles régions plus vastes et bientôt de nouvelles Communautés de Communes elles aussi plus étendues et aux compétences croissantes mais encore mal définies. A terme, dès 2020 peut-être, il ne faut pas se le cacher, c'est l'échelon de la Commune jugé coûteux qui disparaîtra...

Ce paysage institutionnel et financier fluctuant va donc exiger du Conseil des choix rapides et réfléchis en termes d'investissements pour l'avenir de notre commune.
Des choix éclairés et donc du travail...

L'ANNÉE 2014

Voici donc un résumé de l'action municipale en 2014.

Le patrimoine : les bâtiments communaux et les chemins

Malvezie posséde plusieurs bâtiments communaux parmi lesquels certains nécessiteraient des travaux plus ou moins importants et urgents. De plus, la Loi sur le Handicap exige aujourd'hui que nos bâtiments respectent les normes d'accessibilité et ne nous permet plus de reporter les travaux.

Mairie

Le secrétariat de mairie étant situé à l'étage du bâtiment, il était prioritairement concerné par la mise aux normes d'accessibilité. La décision du transfert du secrétariat au rez-de-chaussée prise, il a semblé judicieux de s'intéresser au bâtiment dans son ensemble.

En effet, ce bâtiment de la Mairie apparemment en bon état général entraînait pourtant de lourdes charges de fonctionnement. La facture d'électricité de deux mois correspondant à celle d'un ménage moyen sur une année entière, le Conseil a rapidement décidé de procéder à la rénovation énergétique et thermique du bâtiment mal isolé, mal éclairé et dont seulement deux radiateurs étaient en état de marche.

Au terme d'un marché, deux artisans, M. LABASSA en électricité pour 8623,80 € TTC et M. BARRAU pour les menuiseries pour 9926,40 € TTC viennent de réaliser les travaux de mise aux normes et de sécurisation de l'installation électrique et le remplacement de l'ensemble des menuiseries. L'isolation du grenier du bâtiment a été réalisée par les conseillers.

Restent à traiter deux derniers problèmes :

- la mise aux normes de l'accés au bâtiment avec suppression de l'allée gravillonnée et la mise en place d'un stationnement réservé aux personnes handicapées,

- la reprise du réseau d'évacuation des eaux pluviales du bâtiment à l'origine d'infiltrations sur ce dernier.
L'intervention du conseil Départemental sera demandée sur ce dossier.

Salle des Fêtes

La salle des fêtes venant d'être entièrement rénovée par la municipalité précédente, le bâtiment est donc en très bon état. Néanmoins, mettant à profit les travaux de rénovation entamés sur la Mairie, la Municipalité a décidé de réaliser quelques travaux sur la pièce annexe de la salle appelée « appenti ».
L'ancienne Salle des jeunes de la Mairie (réservée jusque là au Comité) devenant la nouvelle Salle de réunion du Conseil et Salle de Vote, le Conseil avec l'accord du Comité des Fêtes a décidé d'affecter la remise située à l'arrière de l'appenti au stockage du matériel du Comité. Avant de réaliser ce déménagement qui permettra de rassembler sur un seul lieu, la Salle des Fêtes, tout le matériel du Comité, des travaux de doublage et d'isolation s'imposaient sur l'appenti.
Ces travaux ont été réalisés courant Février 2015 par des Conseillers, des bénévoles et l'employé municipal qui ont aussi construit une mezzanine sur l'appenti de la Salle des Fêtes qui pourra constituer un lieu supplémentaire de stockage pour la Mairie et le Comité. Tout ceci pour un coût de matériaux de 1200 € HT.
La Municipalité remercie encore ceux qui ont participé à ces travaux qui rendront la Salle des Fêtes plus fonctionnelle encore et faciliteront le travail du Comité.
Afin de faciliter encore plus l'accès de tous à la Salle des fêtes, le Conseil a de plus décidé de revoir à la baisse les tarifs de location de la Salle des Fêtes.
De même, la gratuité du prêt aux habitants de matériel (tables, chaises) est rétablie.

Ecole

La rénovation de l'école et la construction de deux logements sociaux en son sein constituaient le projet principal de l'équipe municipale précédente. Au moment où 11 maisons se louent déjà à Malvezie, 12 sont en vente, ce projet très coûteux, peu subventionné car portant sur du locatif, demandait une réflexion approfondie.
De plus le bâtiment, non-utilisé depuis 10 ans pour son aile gauche, mais doté d'un toit neuf, n'était pas non plus en péril pour le moment.
La restauration de cet appartement outre l'intérêt qu'elle peut avoir au niveau de l'apport de population nouvelle à notre commune, constituera aussi pour elle une nouvelle source de revenus, qui compensera en partie les baisses prévisibles des dotations d'Etat pour les années à venir.
Après étude et devis, la Municipalité a donc opté pour un projet limité à un seul logement sur 2 niveaux. Le montant estimé des travaux a été évalué à 79 790 € HT.
Une demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) a été déposée auprès de la Préfecture et a été validée pour un montant de 23 516 €.
Le Conseil devra donc prochainement décider ou pas, du démarrage du projet.

Eglise

Même si elle est d'un intérêt architectural limité, l'église de notre village reste le principal élément de son patrimoine bâti. Or de par l'état de sa toiture principalement, ce bâtiment souffre depuis de nombreuses années.
Après demande d'aide auprès du Conseil Général, Mme MOULINOU, architecte du CAUE, a transmis au Conseil son rapport d'Etude Préalable concernant l'Eglise.
Ce rapport après avoir établi un rapide état des lieux, définit ensuite une liste de travaux à réaliser afin d'assurer la conservation du bâtiment. Il souligne la difficulté d'établir des chiffrages précis sans recours à un maître d'œuvre architecte qui sera chargé d'un diagnostic technique approfondi du bâtiment. Le CAUE a aussi confirmé la baisse importante des taux de subvention pour ce type de dossier. De plus, des analyses des ardoises de toiture ont confirmé la présence d'amiante ce qui va encore alourdir le coût de l'opération.
Ce dossier, très coûteux, est donc ajourné pour le moment.
En attendant, l'arrière de l'église devenu, avec les années, une véritable décharge accolée au cimetière, a été nettoyé.
Des travaux de nettoyage et de réfection des allées du Cimetière ont été entamés à l'automne et menés bénévolement par plusieurs conseillers, habitants du village et l'employé municipal.
Enfin, en ce qui concerne le **retable** de l'Eglise confié à un atelier de restauration, après contact avec ce dernier, les travaux devraient seulement être entamés en fin d'année 2015.

Les autres dossiers

Le carrefour des SEPT MOLLES

Suite à deux rencontres avec les services de la Direction de la Voirie et des Infrastructures (DVI), la Municipalité avait clairement affirmé les inquiétudes de la population et son désaccord avec l'aménagement récent du carrefour du moulin dit des Sept Molles. La DVI avait alors proposé divers travaux complémentaires sensés améliorer la situation :

- Nettoyage et réfection des bas-côtés en direction de Génos des deux côtés de la route,
- Rabotage d'une bosse de la chaussée au niveau du moulin,
- Mise en place sur la D9 de panneaux annonçant une intersection dangereuse,
- Traçage d'une ligne blanche au niveau du STOP,
- Léger déplacement du panneau indicateur du village de Malvézie.

Certains de ces travaux ayant été réalisés, les usagers n'ont pu que constater leur inefficacité face au problème de sécurité soulevé. Après un courrier, une nouvelle réunion, les services de la DVI étudieraient apparemment maintenant des travaux d'élargissement de la D9 « côté montagne » au niveau du carrefour afin de redonner de la visibilité aux usagers venant de MALVEZIE.
En attendant, restez prudents.

Panneaux des rues
Les panneaux des rues commandés par la municipalité précédente ont été posés par le SIVOM. Une étude sera faite sur l'opportunité de rajouter des numéros à chaque habitation.
Des panneaux indicateurs de la Mairie et de la Salle des Fêtes sont en projet.

Problème des chiens
Depuis plusieurs années déjà, le problème de la divagation et des aboiements de chiens est soulevé dans la commune. Ces divagations diurnes ou nocturnes entraînent aboiements, déjections et par conséquence de pénibles querelles de voisinage.
Ce problème pourrait être facilement réglé avec un peu de bonne volonté et de tolérance de part et d'autre. Un Arrêté Municipal a été pris.

L'agriculture
Sensible à l'évolution du paysage agricole de notre commune, le Conseil a pris contact avec Mme RUAU, conseillère agricole du Conseil Général. Après avoir échangé sur les aspects préoccupants des modes d'exploitation actuels et de leurs limites, Mme RUAU a proposé à la Commune de faire réaliser gratuitement un diagnostic du parcellaire afin d'explorer toutes les solutions envisageables pour pérenniser l'agriculture sur notre terroir. Le 20 novembre plusieurs conseillers se sont rendus à ARGUENOS à un réunion organisée par la Chambre d'Agriculture qui portait sur les AFP (Association Foncière Pastorale). Cette réunion à laquelle avaient été conviées les communes de la région, rassemblait les représentants des 7 AFP déjà créées dans le Comminges, la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général, les services de la DDT et M. le Sous-Préfet. Elle a permis de prendre conscience des différentes problématiques auxquelles sont confrontées toutes nos communes dans le domaine agricole et de mieux appréhender l'intérêt des AFP. Un Conseil Municipal a-t-il été élu pour assister sans tenter d'agir à la fermeture de nos paysages et à la dévalorisation du parcellaire communal? Ces évolutions sont-elles inexorables?
Les réflexions devraient se poursuivre en 2015...

Antenne - Numérique
En 2006, ont été implantés sur l'antenne TDF d'Amplan des dispositifs de réémission de téléphonie mobile rejoints plus tard par le système Wimax.
Cette implantation correspondant à l'époque au vœu pressant de la population de ne plus être une zone blanche en matière de télécommunication mobile, s'est avérée aujourd'hui poser deux problèmes principaux :

- Du point de vue de l'urbanisme d'abord, cette implantation a sacrifié toute possibilité d'extension future de notre village sur une zone pourtant pressentie comme la seule à pouvoir accueillir de nouvelles constructions ;
- Du point de vue des nuisances supposées de ce type d'équipement placé à 130 mètres de la première maison.

Suite aux questionnements de plusieurs habitants, des mesures de fréquences ont été demandées auprès de l'ANFR. Les résultats de ces mesures ont été plutôt rassurants.
Reste que, dans l'attente d'une nouvelle solution technique, le déplacement d'un tel équipement demeure complexe et coûteux.
Au niveau d'Internet, Malvezie devrait normalement être connectée à la fibre optique à l'horizon 2025.

LA VIE DU VILLAGE EN 2014

L'année 2014 a été rythmée par plusieurs animations dont certaines à l'origine de la Municipalité, du Comité des Fêtes, du Foyer Rural des Frontignes ou d'habitants.
Grâce à M. Canal, le 14 août, la Salle des Fêtes a accueilli 80 personnes pour la projection de son film sur « L'énigme des Cagots ».
Le 31 octobre, pour Halloween, les jeunes enfants déguisés écumaient le village en quête de bonbons et de friandises.
Le 8 novembre, Le Foyer Rural des Frontignes donnait chez nous une pièce de théâtre intitulée «Les Comtes Croisés » devant une cinquantaine de spectateurs.
A l'occasion du centenaire du début de la Grande Guerre, une exposition a permis de rassembler la population à l'issue de la cérémonie au Monument aux Morts du 11 novembre pour honorer le souvenir de nos glorieux aînés.
Le 20 décembre, la Municipalité offrait aux Anciens et aux enfants du village un goûter de Noël au cours duquel chacun recevait un petit cadeau. En fin d'après-midi, grâce aux films prêtés par la famille LEBLANC, numérisés par la commune et montés par M. Cancalon, c'était Malvezie de 1964 à 1996 qui nous était présenté et nous permettait de terminer l'année avec émotion.

Comité des Fêtes

Enfin, principal artisan de l'animation de notre village, notre Comité des Fêtes a organisé comme chaque année, après le repas du mois de février, le repas du brandon le 21 juin où se sont retrouvés une centaine de convives.
Les 11, 12, 13 juillet c'était la traditionnelle fête du village qui venait marquer le début de l'été et qui malgré des conditions météorologiques difficiles parvenait à faire le plein.

Lors de son Assemblée Générale du 17 janvier 2015, le Comité des Fêtes a procédé au renouvellement de son bureau.
Le nouveau bureau s'est ainsi constitué:

PRESIDENT: M. SOUS Julien
TRESORIER : M. SOUS Benoît
SECRETAIRE : M. VIGNOLLES Anthony

Le Comité compte sur toutes les bonnes volontés pour l'aider dans son action d'animation du village et annonce d'ores-et-déjà les dates des prochaines festivités où il espère vous voir nombreux :

- 18 avril REPAS CAMPAGNARD
- 20 juin BRANDON de la SAINT-JEAN
- 10, 11, 12 juillet FÊTE LOCALE.

LE BUDGET

Aprés un premier budget 2014 de transition, le budget 2015 que vient de voter le Conseil, est le reflet des choix de la nouvelle équipe.

Les Comptes Administratifs 2014, approuvés le 28 mars 2015, constituant le bilan comptable de l'année civile écoulée, peuvent se résumer sous la forme du tableau ci-dessous :

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2013		203 565,25		9 649,10		213 214,35
Opérations exercice 2014	58 134,51	95 739,53	11 668,69	10 237,93	69 803,20	105 977,46
TOTAUX	58 134,51	299 304,78	11 668,69	19 887,03	69 803,20	319 191,81
Résultat de clôture		241 170,27		8 218,34		**249 388,61**

Le résultat de clôture est donc de **249 388,61 euros** au 31 décembre 2014.
L'excédent dégagé sur le seul exercice 2014 est de 36 174,26 euros.

BUDGET 2015

Compte-tenu des analyses faites plus haut et de la multiplicité des projets du Conseil, le budget 2015 qui va donc voir ses recettes de fonctionnement baisser (d'environ 4 000 € pour cette année, de 8 000 € en 2016), va s'attacher à 3 objectifs principaux:

- poursuivre la **maîtrise des dépenses de fonctionnement**,
- maintenir la **stabilité fiscale au niveau communal**,
- **relancer les investissements** indispensables pour la vie de notre Commune.

Pour ce qui concerne les **dépenses**, la tâche n'est pas aisée car beaucoup d'entre elles demeurent incompressibles.
Les travaux réalisés sur la Mairie (qui permettront une baisse des charges énergétiques), le projet de l'école (par les nouvelles recettes qu'il devrait apporter), la baisse de 50% des indemnités des élus, la renégociation de certains contrats, le recours à un Contrat Aidé pour l'entretien de la Commune, la réalisation de certains chantiers par des bénévoles, participent notamment à cet effort de maîtrise.
Au niveau des subventions, le Foyer Rural des Frontignes (200 €), la SPA (100 €) mais aussi le Comité des Fêtes, d'une manière conséquente (2 500 €), bénéficieront de l'aide communale.
En parallèle, conformément à ses engagements et compte tenu de l'importante réserve financière, le Conseil Municipal a maintenu en 2015 les taux d'imposition appliqués en 2013 et 2014.
Ce souci de modération fiscale exprimé par le Conseil ne pourra hélas peut-être pas être maintenu en 2016, s'il veut mener à bien tous ses futurs projets.
Du côté des **investissements**, l'exercice 2015 devrait voir se concrétiser différents dossiers étudiés en 2014:

- Les travaux de mise aux normes de la Mairie et du secrétariat sont entamés et seront payés cette année ;
- La réhabilitation du logement désaffecté de l'école pourrait être commencée si le conseil le décide.

- Dans le cadre de la Loi sur le handicap, des aménagements des accès de la mairie et de la salle des Fêtes seront réalisés prochainement.

Ces projets vont automatiquement entraîner une augmentation de nos investissements, largement finançable grâce aux excédents dégagés ces dernières années.

Le budget communal 2015 peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 333 249,00€
- Recettes : 333 249,00€

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 151 534,00€
- Recettes : 151 534,00€

TOTAL DU BUDGET

- Dépenses : 484 783,00€
- Recettes : 484 783,00€

LES PROJETS 2015

Les espaces publics

Parmi les projets 2015, une réflexion s'est engagée afin d'essayer d'embellir l'ensemble des espaces publics de la commune. Places ou parcs, ils doivent redevenir les lieux de passage et de rencontre qu'ils ont toujours été et que beaucoup ont oublié aujourd'hui. Le but serait de les rendre plus fonctionnels et agréables.

Sur la **Place du Laouis**, par exemple, les constats étant les suivants :

- les murets de la place et leurs chaperons de pierre taillée sont en mauvais état,
- Les bancs sont cassés,
- Les parterres de fleurs sont difficiles à entretenir à cause des animaux et de leurs déjections,
- Un des arbres encore en place est en train de mourir,
- Les plantations prioritairement de plantes vivaces devraient être plus fournies,

la Municipalité va dès 2015 restaurer les murets et reprendre les plantations avec l'aide de son employé.

Le **parc de la Salle des Fêtes** malgré sa situation centrale reste un lieu peu fréquenté. Du fait de la mise aux normes d'accessibilité des accès de la Mairie et de la Salle des Fêtes, il va devoir subir un réaménagement et la mise en place de cheminements et d'une place de parking pour handicapé. Ce réaménagement sera l'occasion d'une réflexion plus large (mise en place d'une table de pique-nique, tracé d'un terrain de jeu collectif?, mise en place d'un jeu pour enfants?…).

Enfin, quatre bancs et deux tables seront installées en divers endroits du village.

En ce qui concerne le **Cimetière**, les travaux de nettoyage et de réfection des allées entamés à l'automne devraient être terminés cette année avec l'apport de gravier supplémentaire sur les allées et le réaménagement du petit coin du robinet et des poubelles. La question des deux grands ifs qui penchent dangereusement se pose aussi.

De même, le Conseil va étudier prochainement l'intérêt d'un projet de **dépositoire** sur le Cimetière de notre Commune.

L'eau potable

Le Syndicat Intercommunal des Eaux MALVEZIE-GENOS a adhéré en 2010 au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne (SMEA 31). Le Syndicat des Eaux Malvézie-Génos qui n'a donc plus vocation à exister, est appelé prochainement à être dissous afin de permettre par la suite à chacune des deux communes d'adhérer en son propre nom au SMEA.

En attendant, c'est la Commune de Malvezie qui en a repris la Présidence, et qui est chargée d'apurer et de solder sa situation comptable et par la suite de mener sa dissolution.

En collaboration avec le SMEA, a été établi un premier bilan des importants travaux restant à réaliser sur le réseau Malvezie-Génos (poursuite par tranche de la réfection du réseau de Malvezie avec remplacement des compteurs, agrandissement du réservoir, mise en place des réserves incendie, problème des hameaux). Au vu des investissements à venir, le SMEA nous a ainsi averti que dès 2015, une révision des tarifs de l'eau, inchangés depuis 2009, était à ses yeux obligatoire.

L'eau des hameaux

La municipalité a aussi décidé de relancer l'étude du délicat problème de l'eau sur les hameaux de Vignaut et de Rechious. Devant son coût prévisible prohibitif, le raccordement des hameaux au réseau Malvézie-Génos est à ce jour abandonné. Néanmoins, à la demande de la Commune, le SMEA a repris en 2014 les études sur les débits des sources locales afin d'essayer à terme de réaliser des réservoirs de stockage suffisants à même de fournir de l'eau sur les périodes d'étiage. Après plusieurs rencontres avec les propriétaires des sources et les habitants, nous espérons que l'année 2015 nous permettra de savoir si des solutions de captage existent et sont viables.

Le problème de l'assainissement

La commune de Malvezie est dotée depuis 2006 d'un Schéma Communal d'Assainissement proposant la solution de l'assainissement autonome à l'ensemble du village. Cette solution choisie à l'époque pour des motifs économiques (coût prohibitif d'un assainissement tout collectif) ne répond hélas pas à la configuration réelle du village où

- près de 20 maisons restent dans l'impossibilité technique de réaliser un équipement,
- près de 35 sont confrontées à de lourdes difficultés.

De nombreux habitants essentiellement sur le Cap de la Vielle, la Rue des Marrascasses, la Place du Laouis ou la Rue des Courteillasses, rencontrent des difficultés parfois insurmontables pour la mise aux normes de leur habitat.

Aux difficultés techniques (présence de rocher, exiguïté des parcelles) peuvent ainsi se rajouter des difficultés financières (le coût moyen d'un dispositif d'assainissement autonome reste de l'ordre de 10 000 € à 12 000€). Au bilan, malgré 75% de systèmes incomplets ou vétustes et les obligations légales, peu de travaux se réalisent. Ce qui peut entraîner d'autres désagréments en cas de succession ou de vente de biens automatiquement dévalués.

Conscient de ces difficultés, malgré le coût prévisible relativement lourd des travaux d'assainissement pour les communes de la taille de Malvezie et la baisse des taux de subvention sur ce genre de dossier, la Commune encore compétente sur la question de l'assainissement collectif, a décidé d'explorer toutes les solutions susceptibles de remédier à ce délicat problème.

Après avoir interrogé le SMEA pour avis technique, le Conseil a été reçu par M. LACASIA, Maire de MONCAUP qui leur a présenté un système semi-collectif de type roselière dans son village.

Le Cabinet d'Etudes PURE ENVIRONNEMENT a ensuite été consulté sur la faisabilité d'un projet d'assainissement semi-collectif. Cette étude a permis de réaliser un premier chiffrage approximatif d'un tel dispositif sur la majeure partie du village. D'un montant évalué à 500 000 € dont 250 000 € à la charge finale de la commune, ces travaux demanderont préalablement la révision du Schéma Communal d'Assainissement.

Malgré la confortable marge financière de la Commune, le Conseil a demandé assistance à l'Agence Technique Départementale (ATD) afin de vérifier si cet investissement d'avenir est finançable par le budget communal. En tout état de cause, l'ensemble de la population sera constamment tenu au courant de l'avancée de ce dossier lourd et complexe.

La VOIERIE

La Commune a délégué sa compétence en matière de voierie à la Communauté de Communes qui fait exécuter les travaux par le SIVOM du Haut-Comminges.

Plusieurs chantiers inscrits au POOL ROUTIER et donc subventionnables par le Conseil Départemental, sont envisagés, à l'étude ou en cours de réalisation pour 2015:

Connexion du pluvial de la Rue du Pra Moura avec celui de la Rue des Courteillasses;
Curage du fossé en bordure du chemin de Vignaut;
Reprise de tronçons abîmés de rigoles dans le village;
Réparation des chemins de Vignaut et de Rechious-Col des Ares;
Reprise totale du pluvial du Chemin de la Hount détérioré par des agriculteurs;
Etude de l'ouverture d'un chemin d'accès au Col des Bernets.

La pose de miroirs de sécurité est envisagée sur certains carrefours dangereux.

Les travaux d'épareuse (programmés pour la fin juin) et de déneigement, qui peuvent être d'un montant important, sont dorénavant non subventionnés et affectés directement en charges de fonctionnement.

Afin d'éviter le gaspillage ou le détournement du sel, le salage des rues a été cet hiver réalisé par l'employé communal. Des sacs resteront néanmoins à la disposition de la population sur demande faite à la Mairie.

Ruisseaux, chemins

La Commune possède un réseau dense de chemins ruraux. Elle a parmi ses compétences obligatoires la police et la conservation de ces chemins patrimoniaux.

M. Teisseyre, qui exploite à ce jour la presque totalité du Col des Bernets, est rentré en contact avec la Municipalité afin qu'elle étudie la faisabilité d'un chemin d'accès au Col des Bernets depuis Vignaut, soit par le chemin rural existant, aujourd'hui dit « en lacune » car non entretenu par la Commune, soit par un autre itinéraire.

Conscient de l'importance d'un chemin d'accès pour son exploitation, pour les autres riverains, mais aussi pour la commune elle-même dans le cas d'un captage possible des sources du Col des Bernets, le Conseil consultera le SIVOM afin de statuer.

La Municipalité prévoit aussi de programmer une journée de nettoyage des chemins qui permettrait de restaurer notamment le chemin du Col des Bernets ou celui de Rechious déjà rouvert l'année dernière.

Malgré la récence des travaux, certains propriétaires n'ayant pas correctement réalisé leur part de chantier, les débordements du ruisseau de Bouteillé demeurent réccurents. Des renseignements seront pris sur la possibilité d'intervention de la Commune.

Travaux Mairie

Les travaux de transfert du Secrétariat de Mairie au rez-de-chaussée du bâtiment commencés au mois de Mars et déjà décrits plus haut, se termineront bientôt. Les conseillers viennent de réaliser l'isolation des combles.

Reste donc à réaliser pour être en conformité avec la Loi sur l'accessibilité, la mise aux normes des accès au bâtiment: suppression des allées gravillonnées menant à la mairie et à la Salle des Fêtes remplacées par des cheminements réglementaires et mise en place d'une place de parking handicapé.
Des devis sont en cours pour la reprise des évacuations pluviales causes depuis des années d'infiltrations dans le bâtiment.
Aprés les achats informatiques (PC portable, onduleur, serveur, vidéoprojecteur, écran) réalisés en 2014 afin d'améliorer l'équipement de la Mairie pour un montant de 1289,84 € TTC, l'acquisition de deux nouvelles imprimantes et de mobilier de bureau complémentaire est programmé sur le budget 2015.

Fleurissement et entretien du village

Anticipant la législation sur l'interdiction des produits phytosanitaires dans les lieux publics qui sera applicable dès 2018, la Commune n'utilise plus de désherbant et de pesticide depuis l'année dernière. Ce choix sanitaire et environnemental n'est pas sans contraintes au niveau du travail de notre employé municipal, Christophe Autier, dont l'année 2015, devrait voir le renouvellement du contrat pour 12 mois. M. Autier procèdera bientôt aux plantations de printemps réalisées l'année dernière par des bénévoles.
En prévision de ces plantations que réalisent aussi de nombreux habitants, la Municipalité a mis en place des bons d'achat d'une valeur de 20 € à retirer auprès des Pépinières PRADEL à Luchon. Toute personne résidente du village, désireuse de fleurir son devant de porte, pourra donc retirer un bon jusqu'au 31 mai en Mairie. Ce bon constituera une petite incitation pour ceux qui acceptent de participer au fleurissement et à l'embellissement du village.

Ordures Ménagères

Il n'a échappé à personne que la redevance des ordures ménagères a augmenté encore cette année.
Cette augmentation, même si les tonnages collectés chez nous en 2014 ont baissé, a deux raisons principales:

- une augmentation des coûts de traitement (liée entre autre à la mise aux normes d'équipements du Centre d'Enfouissement de Lieoux)
- en parallèle, une baisse sensible des tonnages issus du tri sélectif réalisé par les usagers dans les communes et les déchèteries.

La baisse même légère du tonnage trié pose problème à deux titres : si les usagers trient moins ou trient mal, la subvention de l'ADEME proportionnelle au tonnage trié baisse automatiquement, mais aussi bien sûr le produit de la vente du tri d'où une baisse de recettes.
Or le produit du tri qui n'est pas encore hélas réalisé par l'ensemble de la population, a permis jusqu'ici, grâce au CIVISME de quelques uns d'atténuer ou de stabiliser les factures de tous.
Aujourd'hui, où on peut penser être arrivé au terme des investissements les plus lourds au niveau du traitement et de l'enfouissement, tout le monde espère que les recettes du tri pourront permettre enfin de faire baisser les factures.

IL EST DONC ENCORE PLUS IMPORTANT AUJOURD'HUI DE TRIER :
TRIER PLUS mais aussi TRIER MIEUX en étant vigilant sur la qualité de son tri.

LES PROCHAINES DATES

Cérémonie du 8 Mai

La population est cordialement invitée à la **Cérémonie du 8 Mai** qui sera suivie du verre de l'amitié. Rendez-vous sur la **Place du Laouis à 12h00**. Une exposition sur les vestiges archéologiques de notre région réalisée par l'Association des Sept Collines sera présentée à cette occasion.

Randonnée 17 mai

Dans le cadre de ses randonnées à thèmes, l'Association des Sept Collines d'Izaut-de-L'Hôtel dont le but principal est l'étude et la restauration du Château d'Izaut, organisera une balade Archéologie et Botanique sur la commune le **Dimanche 17 Mai** prochain (**RDV à 9h00 à la Place du Laouis** - participation de 5 € au bénéfice des recherches sur le Château d'Izaut).
L'Association des Sept collines s'est lancée, avec le concours d'archéologues professionnels, dans une opération d'inventaire archéologique des communes d'Izaut, Arbon, Girosp, Malvézie et Génos. Ces recherches officielles autorisées par le Service Régional d'Archéologie, ont emmené à la découverte de divers témoignages du passé de notre commune. Or la restauration et la datation de certains objets ont un coût conséquent. C'est pour cette raison que, le Conseil a voté en 2014 en faveur de cette association une subvention exceptionnelle de 200 € destinés au financement d'analyses complémentaires qui ont permis la datation (450-550 années après J-C) d'ossements découverts sur la Commune. Datation qui font du site de la découverte, un site de référence au niveau régional.
Le circuit du 17 Mai permettra à chacun de nos habitants et voisins de découvrir autrement le riche patrimoine de MALVEZIE.
En prévision de cette balade, des conseillers ont rouvert un chemin reliant le Goutils au Tras Saint-Pé et le chemin longeant le Goutils.

A BIENTÔT ET MERCI POUR VOTRE LECTURE...